



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

SLOX

ID : 043-214301574-20220712-DEL\_2022\_0104-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 08 juillet 2022**

**Délibération n° 27**

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 01 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
13/07/2022

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle VIALANEIX

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

**Objet** : Académie de Billard - Installation à la Commanderie Saint-Jean : tarif de location

Rapporteur : Stéphane CLABAUX

L'Académie de Billard exerçait jusqu'alors son activité au Centre Culturel de Congrès de Vals-Près-Le Puy. Compte tenu de la fermeture prochaine du site pour d'importants travaux de réaménagements et de restructuration, l'association est contrainte de quitter le bâtiment avant la fin de l'année 2022.

Elle a ainsi sollicité plusieurs communes du bassin pour une nouvelle installation. La ville du Puy-en-Velay a souhaité répondre à cette demande en proposant une location de locaux à l'Académie de Billard pour permettre la continuité de ce club.

Des études techniques menées sur la salle de la Cheminée de la Commanderie Saint-Jean se sont avérées favorables pour une installation des billards de l'Académie et ainsi permettre à l'association de reconduire son activité.

Il est donc proposé de mettre à disposition de l'Académie de Billard, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la salle de la Cheminée qui sera dédiée à un usage sportif, moyennant un loyer mensuel de 200 euros, les fluides restant à la charge de l'association.

Les modalités d'occupation de la salle de la Cheminée de la Commanderie Saint-Jean feront l'objet d'une convention entre les deux parties.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/06/2022

Le Conseil Municipal :

- FIXE le tarif de location à 200 euros mensuel,
- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à passer entre la Ville et l'Académie de Billard,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la-dite convention,
- DÉCIDE que les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire correspondante : 752 75 30 (service gestionnaire 600).

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 8 juillet 2022,  
Le Secrétaire de séance,  
VIALANEIX Emmanuelle,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 08  
juillet 2022